



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 18
Mercredi 8 mai 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Assemblée communale du mercredi 12 juin 2024, à 19 h 30, à la Maison communale

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver les comptes 2023 de la Commune mixte de Belprahon
3. Avenir du Secondaire 1 des communes du Grand Val et Roches

Question 1: Acceptez-vous la dissolution du Syndicat scolaire actuel du Grand Val au 31 juillet 2026?

Question 2: En cas de dissolution du Syndicat scolaire actuel, acceptez-vous que la commune adhère au nouveau Syndicat scolaire élargi du Grand Val, établi sur la base du Règlement d'organisation «à géométrie variable»?

Question 3: En cas d'adhésion de la commune au Syndicat scolaire élargi du Grand Val, souhaitez-vous que la commune scolarise les enfants des sections P et M dans ce syndicat scolaire, à Grandval?

4. Informations du Conseil communal
5. Divers et imprévus

Dépôt public

Dès le 13 mai 2024, les documents suivants seront mis en dépôt public et pourront être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2023 de la commune mixte
- Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val

Ces documents seront également disponibles sur le site internet de la Commune.

Par ailleurs, vous trouverez également sur le site internet de la Commune, en rapport avec le point 3 de l'ordre du jour, le message d'information du Conseil communal avec la recommandation de vote ainsi que les deux rapports d'expert. Ces documents peuvent également être consultés au secrétariat.

Recours

Un éventuel recours contre le règlement d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val (point 3 de l'ordre du jour - question 2) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau, au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Belprahon, le 8 mai 2024

Le Conseil communal

Votations fédérales du 9 juin 2024

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Christophe Fluri
Membres: M. Lionel Aubry
M. Gilles Béguelin
Suppléants: M^{me} Alice Bouduban
M. Léo Boegli

Belprahon, le 8 mai 2024

Le Conseil communal

Rapport d'analyse d'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 23.04.2024 par Monsieur André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau: Réseau de distribution (eau de Moutier)

Traitement de l'eau: désinfectée

Lieu du prélèvement: Garage O. Burri, lavabo vestiaires

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 4

Lieu du prélèvement: Ch. Meyer, cuisine

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 47

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du secrétariat.

Belprahon, le 8 mai 2024

Le Conseil communal



Champoz

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à 20h à l'abri.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes 2023
2. Information sur le projet de modification du PAL (plan d'aménagement local)
3. Votation d'un crédit de CHF 600'000.00 pour la rénovation d'un bâtiment communal
4. Divers et imprévus

Champoz, le 29 avril 2024

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Philippe Grosjean, La Raveratte 3, 2738 Court



Berne

Avis cantonal - Fermeture Ascension

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale

La Préfecture et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 10 mai 2024 toute la journée.

Courtelary, le 1^{er} mai 2024

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et Préfecture du Jura bernois



Belprahon

Avis de construction

Requérant: M. Florian Schaller, Chemin des Alouettes 5, 2515 Prêles

Auteur du projet: KD Architecture SA, M. Kipfer Danael, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Projet: Transformation du bâtiment existant avec agrandissement, nouvelle piscine, pose d'une pompe à chaleur extérieure et installation photovoltaïque intégrée en toiture.

Emplacement: parcelle N° 560, Chemin des Combattes 19, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dérégations: Art. 23 RAC, distance entre bâtiments
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mai 2024 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil communal

Propriétaires: idem requérant; Anne Lise Evalet, chemin Marguerite- Weidauer 27, 2503 Bienne; Danielle Roulet, impasse de l'Echelette 4, 2056 Dombresson; Pierre Grosjean, rue de l'Hôpital 35, 1400 Yverdon-les-Bains

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard

Emplacement: parcelles N° 2036 et 2037, au lieu-dit «La Raveratte 1», 2738 Court

Projet: transformations et rénovation d'une maison familiale en 2 appartements; installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade Est, en remplacement du système de chauffage existant; construction d'un couvert et d'un garage.

Chauffage: pompe à chaleur de type Belaria, pro confort (13)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation: H2a et I

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 8 mars 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

MARDI 11 JUIN 2024 à 20 heures

au Centre Communal, 2^e étage

Ordre du jour:

- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Comptes 2023, ratifier les dépassements de crédit
- Discussion et votation d'un crédit de Fr. 430'000.- pour l'assainissement et l'agrandissement d'un dépôt pour l'exploitation du bois sur la parcelle N° 2273 du ban de Court, au lieu-dit: Sous-Graitery 21
- Discussion et votation d'un crédit de Fr. 50'000.- pour le remplacement de la chaudière à bois et du tubage de la cheminée de la ferme de Sur-Frête 5. Discuter et accorder la prolongation du droit de superficie no 1709 grevant la parcelle N° 1503 du ban de Court, au lieu-dit Pré-Richard 2a jusqu'au 31 décembre 2075
- Divers

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 11 juin 2024 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 26 juin 2024, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 8 mai 2024

Bourgeoisie de Court



Crémînes

Votation fédérale du 9 juin 2024

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Florent Greder

Membres: Jade Monnin
Nathalie Mutti
Micael Müller
Geneviève Niederhäuser

Suppléant(e)s: Jessica Pessotto
Marika Pozner
Bruno Perissinotto

Crémînes, le 8 mai 2024

Secrétariat communal Crémînes



Eschert

Election complémentaire d'un Conseiller communal

A la suite du délai fixé au 25 avril 2024 pour déposer les listes de candidats au Conseil communal, la Commune Mixte d'Eschert a reçu et comptabilisé une liste.

Ainsi, le Conseil communal, lors de sa séance du 6 mai 2024, a élu Monsieur Patrick Vogt qui succède à Monsieur Albino Zanin, dans la fonction de Conseiller communal dès le 6 mai 2024. Ceci dans le respect de l'article 36 du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune Mixte d'Eschert du 9 décembre 1999 (et ses modifications).

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à Monsieur Vogt ainsi que beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Eschert, le 8 mai 2024

Le Conseil communal

Votation populaire fédérale du 9.6.2024

Bureau de vote

Président: Monsieur Pierre-André Barras
Vice-président: Monsieur Patrick Vogt
Secrétaire: Madame Patricia Voisard
Membre: Monsieur Ludovic Burkhalter
Suppléant: Monsieur Sébastien Frey

Eschert, le 8 mai 2024

Le Secrétariat communal

Assemblée communale 13.6.2024

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le **jeudi 13 juin 2024 à 20h00 la Maison communale**.

Ordre du jour

- Votation avenir du secondaire 1 Communes du Grand Val et Commune de Roches: décisions
- Discuter et approuver les comptes 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Discuter et approuver les comptes 2023 de la Commune Mixte d'Eschert
- Divers

Les documents en rapport avec le point 1 (les deux règlements d'organisation, le message d'information du Conseil et les deux rapports d'expert) sont disponibles sur le site internet de la Commune et sont déposés au Secrétariat communal **30 jours avant l'Assemblée**. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouvertures.

Concernant le point 1, le message d'information du Conseil communal sera distribué par tout ménage aux habitants d'Eschert.

Un éventuel recours contre les règlements d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val (point 1 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau, **au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale**.

Les comptes cités aux points 2 sont déposés au Secrétariat communal **30 jours avant l'Assemblée**. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Eschert, le 8 mai 2024

Le Conseil communal



Grandval

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 6 juin 2024, salle communale à 19 h 30

Ordre du jour

- Votation avenir du secondaire 1 communes du Grand Val et commune de Roches, Décisions
- Divers

Les documents en rapport avec le point 1 (les deux règlements ainsi que les deux rapports de l'expert et le message d'informations) sont disponibles sur le site internet de la commune et sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouvertures.

Concernant le point 1 un message d'information sera distribué par tout ménage aux habitants de Grandval.

Les décisions de l'assemblée peuvent faire l'objet d'un recours au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Un éventuel recours contre les règlements d'organisation du Syndicat scolaire (point 1) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 28 juin au 30 juillet 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil municipal

Fermeture du bureau communal

En raison de l'Ascension, le bureau communal sera fermé du mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024. La déchetterie sera fermée le 9 mai 2024.

Réouverture du bureau mercredi 15 mai 2024 à 9h30. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12. Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en lui téléphonant. Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil municipal

Votations populaires fédérales du 9 juin 2024

Bureau de vote

Présidente: Madame Esther Oester
Membres: Madame Janique Clévenot
Monsieur Pavel Bouduban

Grandval, le 8 mai 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Abo Sports 2024/2025 Tramelan (piscine-patinoire)

La commune de Tramelan propose un Abo-sports comprenant l'entrée à la piscine et la patinoire de Tramelan. A partir du 1^{er} avril 2024, les prix des abonnements ont été augmentés par le conseil municipal de Tramelan.

Le conseil communal de Loveresse a décidé de renouveler l'offre d'Abo-sports aux écoliers de Loveresse au même tarif que la commune de Tramelan.

Ainsi, le prix de l'abonnement à charge des parents passe de CHF 10.- à CHF 20.-.

Il sera en vente auprès de notre administration communale du **13 au 17 mai 2024**.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Loveresse, le 3 mai 2024

Conseil communal



Moutier

Avis de construction (rectificatif)

Requérant: Schaffter Laurent, Rue de la Rosière 4, 2852 Courtételle

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2115, Rue Jolimont 1 (et non pas 11)

Projet: Aménagement de 9 places de parc au Sud du bâtiment.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 mai 2024

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

Suite au départ à la retraite du titulaire, l'Arrondissement du cimetière de Moutier, met au concours le poste de

responsable du cimetière, taux d'activité 100 %

Profil requis: formation dans les métiers du bâtiment, chantier, machiniste, paysagiste, jardinier, etc.

Une personne expérimentée, au contact facile, à même de travailler de manière autonome, est souhaitée.

Entrée en fonctions: 1^{er} octobre 2024 ou date à convenir.

Le cahier des charges de même que des renseignements peuvent être obtenus auprès du responsable du cimetière, M. Hugo Maraldi 079 408 31 85

Les postulations, accompagnées des documents usuels, sont à adresser à M. Jean-Claude Zumbach, secrétaire-caissier, rue Industrielle 52 à 2740 Moutier, jusqu'au mai 2024.

Fêtes de l'Ascension et de Pentecôte - ramassage des déchets

Ascension

Jeudi 9 mai 2024: pas de ramassage (jour de l'Ascension)

Vendredi 10 mai 2024: « Tournée Verte », 1^{er} et 2^e quartiers

Pentecôte

Lundi 20 mai 2024: pas de ramassage (Lundi de Pentecôte)

Mardi 21 mai 2024: ramassage des ordures, 1^{er} quartier

Mercredi 22 mai 2024: ramassage des ordures, 2^e quartier

Jeudi 23 mai 2024 . « Tournée Verte », 1^{er} quartier

Vendredi 24 mai 2024: ramassage papier, 1^{er} quartier + « Tournée Verte » 2^e quartier

Nous rappelons que les ramassages se font dès 7 heures du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est aussi rappelé que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2 - 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier, le 8 mai 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Société de tir de Champoz

Tirs obligatoires et Tir en campagne 2024

Nous informons la population que les Tirs obligatoires organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes:

Mercredi 15 mai 2024 à Champoz de 18h30 à 20h

Samedi 15 juin 2024 à Champoz de 9h30 à 11h

Mercredi 21 août 2024 à Champoz de 18h30 à 19h30

Tir en campagne à Malleray

Vendredi 24 de 18h à 20h

Samedi 25 de 15h à 18h

Dimanche 26 mai de 9h à 12h

De plus nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir, de 18h à 19h30.

Les tireurs de Moutier sont les bienvenus.

Le stand sera fermé du 18 juillet au 13 août 2024.

Moutier, mai 2024

Municipalité de Moutier

Avis de travaux - Rouges-Champs

Les conduites souterraines à la rue Rouges-Champs sont en mauvais état et, de ce fait, la Municipalité de Moutier a planifié la réfection du réseau de l'électricité, le changement de la conduite d'eau potable sur une longueur de 290 mètres ainsi que des interventions sur le collecteur EU/EP.

Ces travaux seront réalisés en deux étapes, soit:

- **Dès le mardi 21 mai 2024:** les propriétés seront accessibles à la circulation malgré quelques perturbations ponctuelles.
- **Dès le lundi 3 juin 2024:** fermeture complète de la rue à la circulation pour une durée d'environ 2 mois (avec réouverture durant les vacances: du 22 juillet au 4 août 2024).

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des

environs de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et les Services industriels vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 8 mai 2024

Services industriels Moutier

Fermeture du point de récolte de la Halle aux marchandises

En raison du chantier de la gare, le point de récolte sera fermé définitivement dans la semaine du **13 au 17 mai 2024**.

Nous invitons les usagers à utiliser les points de récolte situés:

- Au Stand
- Chantemerle
- Viaduc

Nous remercions la population de sa compréhension.

Moutier, le 8 mai 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier



Perrefitte

Assemblée municipale du 13 juin 2024

Ordre du jour

Assemblée municipale fixée au 13 juin 2024 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments communaux
Décider de l'attribution de CHF 500'000.- au financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments communaux
Décider de l'attribution de CHF 688'812.59 au financement spécial relatif à l'entretien des routes communales
Approbation des comptes 2023
2. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 120'000 destiné à la réfection du toit du bâtiment communal
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 79'200 destiné aux travaux de renforcement du canal de la Chalière
5. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 1'200'000 destiné à la réfection des rues (centre ancien)
6. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 20'000 destiné à la mise à jour du plan d'aménagement local
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 140'000 destiné à l'achat d'un tracteur communal, y compris frontal, lame à neige, saleuse, benne basculante ainsi qu'une balayeuse.
8. Divers

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au

bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2023.

Perrefitte, le 8 mai 2024

Le Conseil municipal

Eau potable

Rapport d'analyse

En date du 23 avril 2024, le surveillant du réseau d'eau a prélevé des échantillons d'eau potable dans le cadre de l'autocontrôle, afin de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Du résultat de l'analyse du Laboratoire cantonal, respectivement du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade, il ressort que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Perrefitte, le 8 mai 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Ça me dit marche !

Pour faire découvrir notre région, la Commune a décidé de participer à l'action « ça me dit marche » organisée par l'Office des sports du canton de Berne.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 18 mai 2024 à 10 h à Souboz (devant l'administration communale).

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Souboz, le 8 mai 2024

Conseil communal

Votations fédérales du 9 juin 2024

Le bureau de vote est désigné comme suit:

Présidente: Rufflot Sarah

Membres: Gyger Viviane,
Graber Alexandra,
Loosli Matthieu,
Maurer Jean-Philippe

Suppléants: Eisinger Lucie,
Groneberg Tanja,
Naine Yann,
Pfister Mario

Souboz, le 8 mai 2024

Conseil communal

Assemblée communale du 10 juin 2024 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2023
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la viabilisation Les Champs des Fouats
3. Voter un crédit complémentaire de CHF 16'500.- pour la fusion du PAL Petit-Val
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Les comptes peuvent être consultés auprès de l'Administration communale de Petit-Val, durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, ou sur le site internet www.petit-val.ch.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de

l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura berinois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 8 mai 2024

Conseil communal



Reconvilier

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et de pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais du contrevenant.

Reconvilier, 19.3.2024

L'administration municipale

Attention à nous!

Les routes nocturnes semblent désertes, ce qui incitent les conducteurs à accélérer. Ce faisant, nous oublions que les habitants discrets et cachés de nos agglomérations sont très actifs pendant ces calmes heures nocturnes. Hérissons, grenouilles et Co sont à la recherche de nourriture ou d'un partenaire, pour cela ils sont obligés de traverser d'innombrables artères routières chaque nuit.

Pour cette raison, nous invitons les usagers de la route à la vigilance et à adapter leur conduite afin de préserver autant que faire se peut nos amis les animaux ainsi que des nuits plus calmes pour les riverains.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, 15.4.2024

Au nom de La Municipalité

ABO-SPORTS Piscine-Patinoire

Le conseil municipal, suite à l'offre de la commune de Tramelan, propose aux habitants de Reconvilier, à titre d'encouragement aux activités sportives, l'achat d'un abonnement combiné permettant, durant la saison 2024-2025, l'accès à la piscine et à la patinoire de Tramelan aux mêmes conditions que celles offertes aux habitants du lieu. La municipalité supportera la différence de tarif.

Ainsi, il est possible de se procurer l'ABO-SPORTS de Tramelan aux prix de:

- Adulte Fr. 95.-
- AVS, Apprentis, étudiants (dès 15 ans révolu) Fr. 50.-
- Enfant (6-14 ans révolus) Fr. 20.-

Les abonnements, en nombre limité, sont mis en vente au guichet de l'administration communale de Reconvilier du lundi 13 mai au jeudi 16 mai 2024 (offre limitée dans le temps). Merci de bien vouloir vous munir d'une photo passeport et de votre pièce d'identité.

Reconvilier, le 30 avril 2024

Le Conseil municipal

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Votations fédérales du 9 juin 2024

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M^{me} Pascale Beucler

Membres: M^{me} Maryfrance Dubouis

M^{me} Sabrina Elia

M. Elias Dokmak

M. Boris Eggmann

M. Sébastien Ehrsam

M. John-Evans Eichenberger

Suppléant(e)s: M^{me} Mélanie Ellenberger

M^{me} Chantal Erard

M. Jenifer Evalet

M. Sébastien Engelmann

Reconvilier, le 6 mai 2024

Secrétariat municipal



Roches

Fermeture exceptionnelle du bureau communale

Le secrétariat communal restera exceptionnellement fermé le **mercredi 15 mai 2024**. Réouverture selon l'horaire habituel le mercredi 22 mai 2024. Merci pour votre compréhension.

Roches, le 3 mai 2024

Secrétariat communal

Transports scolaires

Nous mettons au concours le poste à temps partiel de

Conducteur/trice de bus scolaire (20% à 30%)

En tant que conducteur/trice scolaire, vous êtes en charge du transport des élèves de la région Roches-Moutier et environs sur plusieurs trajets quotidiens (env. 1000 trajets par année), du lundi au vendredi et durant les périodes scolaires. Entrée en service le 1^{er} août 2024.

Votre mission

- Veiller à la sécurité des passagers
- Être ponctuel et flexible
- Travailler en collaboration avec le Conseil communal et les écoles
- Assurer des courses spéciales en cas de besoin
- Nettoyer le bus scolaire, faire le plein d'essence

Vos atouts

- Votre domicile se situe dans la commune de Roches ou commune voisine (Les postulants domiciliés à Roches seront prioritaires dans la sélection.)
- Vous recherchez un emploi à temps partiel (entre 20% et 30%)
- Vous êtes en possession d'un permis de conduire catégorie D1 (obligatoire)
- Vous êtes en possession d'un certificat OACP, dans le cas contraire vous êtes motivé/e à suivre la formation
- Le travail avec les enfants vous plaît et vous avez le sens des responsabilités
- De langue maternelle française ou avec de très bonnes connaissances
- Casier judiciaire vierge

Si vous êtes intéressé/e nous vous prions d'adresser votre postulation (lettre de motivation, CV et

extrait du casier judiciaire) au secrétariat de la commune de Roches jusqu'au 31 mai 2024.

Roches, le 3 mai 2024
Conseil communal

Saicourt

Avis de construction

Requérant : Pierre-André Liechti, Route des Genevez 2, 2713 Bellelay

Auteur du projet : Loriol Concept Sàrl, Loriol, Eglise 4b, 2603 Péry

Rue : Route des Genevez 2, 2713 Bellelay

Parcelle N° : 909

Projet de construction : Remplacement des fenêtres avec stores. Nouvelle porte d'entrée et de garage. Mise en place d'une isolation périphérique. Construction d'un carport. Installation d'une pompe à chaleur. Installation d'un nouveau poêle.

Zone : Mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 8 mai 2024

Secrétariat municipal

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérant : M. Michel Reichmuth, Sous Montbautier 1, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet : Bruno Bühlmann AG, M. Philipp Wolfisberg, Sonnebergli 14, 6017 Ruswil.

Emplacement : parcelles N°s 644 et 885, au lieu-dit : « Sous Montbautier 1 », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet : démolition des bâtiments N°s 1 et 2, construction d'une remise avec atelier, d'un bâtiment comprenant une stabulation (vaches laitières avec cornes, bio), fosse à purin avec fermenteur, une fromagerie de ferme avec cave à fromages, un espace pour le stockage du foin et la paille, la transformation et la pose d'un toit à deux pans sur le silo existant pour l'aménagement d'une installation de biogaz et d'un local de stockage pour le réservoir à gaz et du matériel et construction d'une maison d'habitation comprenant deux logements et une chambre B&B.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 415 al. 3 ch. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi

qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Courtelary, le 8 mai 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Votation fédérale du 9 juin 2024

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

Président : M. Klötzli Vincent, Saicourt

Secrétaires : M^{me} Paroz Patricia, Saicourt

M^{me} Mercato Séverine,
Reconvilier

Membres du bureau de vote : M^{me} Perret Manuela, Bellelay

M. Florido Rodrigues Tiago,
Le Fuet

Membres du bureau de dépouillement : M^{me} Bögli Chantal, Le Fuet

M. Franchi Lukas, Le Fuet

Suppléantes : M^{me} Gerber Janique, Saicourt

M^{me} Paroz Nicole, Bellelay

Le président et les membres du bureau de vote seront présents à 10h15. Les membres du bureau de dépouillement seront présents à 11h.

Le Fuet, le 2 mai 2024

Le Secrétariat municipal

Approbation d'actes législatifs

Règlement sur l'estivage

En date du 25 mars 2024, l'assemblée bourgeoise a approuvé le règlement sur l'estivage. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mai 2024.

Ordonnance concernant l'estivage

En date du 8 avril 2024, le conseil de bourgeoisie a approuvé l'ordonnance concernant l'estivage. Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours suivant la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mai 2024 sous réserve d'un éventuel recours.

Saicourt, le 8 mai 2024

Conseil de bourgeoisie

Informations communales

Fermeture de l'administration communale

En raison de l'Ascension, le bureau municipal sera fermé le vendredi 10 mai 2024.

Abo sports

En collaboration avec la commune de Tramelan, la commune de Saicourt propose pour la saison 2024-2025 un abonnement combiné piscine/patinoire pour les enfants en âge de scolarité obligatoire.

Le coût de l'abonnement est de Fr. 20.00 pour les enfants de 6-14 ans révolus et de Fr. 50.00 dès 15 ans révolus. Il est gratuit dès le 3^{ème} enfant (6-14 ans révolus). Une photo est obligatoire pour l'établissement de l'abonnement. Une simple photo imprimée sur du papier normal suffit.

L'offre combinée est limitée dans le temps. Pour en bénéficier, il est impératif de venir retirer les abonnements au bureau municipal du 13 au 17 mai 2024.

Le Fuet, le 8 mai 2024

Conseil municipal

Saules

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers : Grosjean Elie et Kouyoumdjian Grosjean Roubina, Oeuches dessus 26, 2732 Saules

Auteur du projet : GMA architecture sàrl, Rue des Prés 43, 2710 Tavannes

Emplacement : Parcelle N° 6, Milieu du Village 10, 2732 Saules

N° eBau : 2023-7312

Projet de construction : Changement d'affectation de l'ancien atelier de charpente en un centre collecteur de céréales (demande déposée après coup)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Centre ancien

Recensement architectural : Ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2024 inclusivement**, auprès du secrétariat communal de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues également dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 8 mai 2024

Conseil communal

Abo Sports 2024/2025 Tramelan (piscine-patinoire)

La commune de Tramelan propose un Abo-sport comprenant l'entrée à la piscine et la patinoire de Tramelan. A partir du 1^{er} avril 2024, les prix des abonnements ont été augmentés par le conseil municipal de Tramelan.

Le conseil communal de Saules a décidé de renouveler l'offre d'Abo-sports aux écoliers de Saules au même tarif que la commune de Tramelan.

Ainsi, le **prix de l'abonnement à charge des parents passe de Fr. 10.- à Fr. 20.-**.

Il sera en vente auprès du bureau communal du 13 au 17 mai 2024.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Saules, le 1^{er} mai 2024

Conseil communal

Sorvilier

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 11 juin 2024 à 20h, à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

- 1 Présentation et approbation des comptes 2023
- 2 Accepter l'augmentation de la dépense périodique de CHF 8'413.- à CHF 17'138.- pour couvrir le déficit de la Piscine couverte de l'Orval S.A.
- 3 Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
- 4 Divers et imprévus

Les comptes 2023 mentionnés au point 1 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 24 juin 2024, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 8 mai 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Matteo Teneriello, Rue de Bellevie 27a, 2822 Courroux.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet : remplacement de fenêtres, isolation périphérique des façades et pose d'un revêtement de façade ventilée en tôle métallique profilée du bâtiment Route de Reconvilier 9 sis sur la parcelle N° 1131 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 1^{er} mai 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : Groupe e, Grand-Rue 27, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : De Donatis & Partners SA, Chemin Lore-Sandoz 24, 2503 Bienne.

Projet : remplacement d'une enseigne (nouveau logo) en façade sud-ouest du bâtiment Grand-Rue 27 sis sur la parcelle N° 83 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural : objet «C» digne de protection, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 8 mai 2024

Le chef des travaux publics

Abo sports 2024-2025

En collaboration avec celle de Tramelan, la commune de Tavannes propose pour la saison 2024-2025 un abonnement combiné piscine/patinoire. Celui-ci est disponible à tous citoyens tannois au prix de vente de :

- CHF 20.- pour les enfants de 6 à 14 ans révolus
- CHF 50.- pour les étudiants dès 15 ans révolus et AVS
- CHF 95.- pour les adultes

L'abonnement est valable depuis la date d'ouverture de la piscine et jusqu'à celle de la fermeture de la patinoire. Les abonnements sont disponibles

auprès de l'administration municipale (horaires habituels d'ouverture) **du 13 au 24 mai**.

Les requérants voudront bien se munir d'une **photo-passeport** qui sera jointe à l'abonnement.

Tavannes, le 28 avril 2024

La Municipalité de Tavannes

La transition énergétique dans les communes - Evénement le 21 mai

En étroite collaboration avec l'OFEN et le Canton de Berne, la Commune de Tavannes avec energie-cluster.ch organise le **21 mai 2024 de 17h à 19h30 à la salle communale de Tavannes** un événement intitulé 'La transition énergétique dans les communes'.

La population est invitée à participer à ce thème essentiel où il sera notamment question du soutien que la Confédération et le Canton peuvent apporter pour favoriser la transition énergétique.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet www.tavannes.ch => section actualités. Inscriptions jusqu'au 17 mai par e-mail à juerg.kaerle@energie-cluster.ch

Tavannes, le 6 mai 2024

La Commission de la Mairie

Fermeture de l'administration municipale

L'administration municipale sera fermée le jeudi de l'ascension, soit le 9 mai 2024, ainsi que le vendredi 10 mai. Dès le lundi 13 mai 2024, le bureau municipal sera ouvert selon les horaires habituels.

Tavannes, le 2 mai 2024

Le secrétariat municipal

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales du 9 juin 2024, le bureau de vote a été constitué comme suit :

Président : Guerbadot Clive

Secrétaire : Devoille Emma

Membres : Habegger Steven

Habegger Yoan

Harder Mareike

Heimann Philipp

Hinni Alexandra

Hisberger Sarah

Hirschy Nathalie

Howald Emilien

Huber Mallory

Suppléantes : Haussener Frédérique

Hertzeisen Sophie

Hirt Anne-Sophie

Tavannes, le 8 mai 2024

Le conseil municipal



Valbirse

Procédure d'information et de participation

Plan directeur communal de l'énergie : information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le conseil communal de Valbirse ouvre une procédure de participation

publique à propos du Plan directeur communal de l'énergie.

Le projet de Plan directeur communal de l'énergie sera déposé publiquement pendant 30 jours, du 8 mai au 7 juin 2024 inclus, auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet de la commune www.valbirse.ch, sous « aménagement local/constructions – plan directeur énergie ».

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au secrétariat communal de préférence par e-mail à l'adresse constructions@valbirse.ch ou par courrier postal à l'adresse Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Bévillard, le 3 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales et communales du 9 juin 2024

Président : Monsieur Stève Blaesi

Vice-président : Monsieur Cédric Berberat

Secrétaires : Madame Laetitia Neukomm

Madame Laurence Bratschi

Membres :

Monsieur Gaëtan Bernard – 2733 Pontenet

Monsieur Alexandre Affolter – 2735 Malleray

Madame Céline Amacher – 2735 Malleray

Madame Méлина Amey – 2735 Bévillard Madame

Salomé Aellig – 2735 Bévillard

Madame Florine Allemann – 2735 Bévillard

Monsieur Yanick Amacher – 2735 Bévillard

Madame Thaïs Affolter – 2735 Malleray

Suppléants :

Madame Selin Akdag – 2735 Malleray

Monsieur José Anza – 2735 Bévillard

Bévillard, le 2 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Fermeture de l'administration durant l'Ascension

À l'occasion de l'Ascension, le bureau communal sera fermé le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai 2024. Réouverture le lundi 13 mai à 10h. Nous vous souhaitons une belle Fête de l'Ascension.

Bévillard, le 6 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Service d'aide et de soins à domicile (ASAD) de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val

Assemblée générale mercredi 12 juin 2024 à 19h

EEMT / Arsenal, Rte de Pierre-Pertuis 30, 2710 Tavannes

Ordre du jour

- Nomination de 2 scrutateurs(trices)
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 juin 2023
- Rapport du président
- Rapport de la directrice
- Comptes 2023
- Budget 2025
- Ratification de la nomination de la fiduciaire
- Divers

Bévillard, le 2 mai 2024

Le comité de l'ASAD

Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise, vendredi 7 juin 2024 à 20 heures à la salle du Conseil, Grand-rue 52, Malleray

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation des comptes 2023
3. Approbation d'un crédit de CHF 73'000.- pour fourniture et mise en place d'une installation photovoltaïque sur la Bergerie de Montoz
4. Approuver la constitution d'une servitude (droit de passage à charge parcelle 654 en faveur 1781)
5. Divers et imprévus

Malleray, le 6 mai 2024

Conseil de bourgeoisie

10. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

La Vice-présidente du Comité de direction

Joëlle Braun Monnerat

Le Directeur

Olivier Schnoebelen

SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS 2720 TRAMELAN

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

Judi 13 juin 2024 à 19h30
en salle 1 du CRC et de PCi du Jura bernois à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 69 de l'assemblée des délégués du 7 décembre 2023
4. Information du cdt
5. Situation du personnel CRC / OPCJb
6. Comptes 2023
- 6.1 Présentation des comptes
- 6.2 Rapport succinct de l'OVC relatif à la vérification des comptes annuels 2023
- 6.3 Approbation des comptes
- 6.4 Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2023
7. Divers et imprévus

Tramelan, le 2 mai 2024

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel

Le secrétaire: Donovan Ducommun

Par8

Assemblée des délégués du 13 juin 2024 à 19h30

Au centre paroissial de Tavannes

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 2 novembre 2023
4. Comptes 2023 – acceptation
5. Décision de principe quant au maintien de la paroisse de Moutier dans sa nouvelle structure transfrontalière au sein du Par8
6. Activités du Par8
7. Informations des pasteurs
8. Parole aux délégués
9. Divers

Tavannes, le 30 avril 2024

Paroisse catholique romaine de Malleray

Assemblée de paroisse

L'assemblée de la paroisse catholique romaine aura lieu le lundi 10 juin 2024 à 20h à la salle paroissiale de Malleray.

Ordre du jour:

1. Accueil et prière

2. Procès-verbal de la dernière assemblée du 11 décembre 2023

3. Comptes 2023:

- a) Présentation des comptes
- b) Rapport du fiduciaire
- c) Approbation des comptes

4. Informations sur l'Unité Pastorale Tramata

5. Informations du conseil de paroisse

6. Divers et imprévus

Malleray, le 5 mai 2024

Le conseil de paroisse

PAROISSE REFORMEE EVANGELIQUE DE GRANDVAL

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE REFORMEE EVANGELIQUE DE GRANDVAL

Le mercredi 19 juin 2024, à 20h 15, à la Maison de paroisse à Grandval

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et salutations
2. Nomination d'un scrutateur/d'une scrutatrice
3. Présentation et approbation des comptes 2023
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification des comptes
 - Rapport de la protection des données
 - Discussion et approbation
4. Election d'un/e conseiller/ère de paroisse
5. Information sur la vie paroissiale/régionale
6. Divers

Grandval, le 29 avril 2024

Le Conseil de paroisse

Communications du Conseil de paroisse de Grandval

Dépôt public

Les comptes 2023 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 1^{er} juin 2024.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 19 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 19 juin 2024 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 19 août 2024 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Grandval, le 29 avril 2024

Le Conseil de paroisse

SESTER

Aux délégués des communes de Tavannes, Sonceboz, Reconvilier

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

Judi 13 juin 2024

à 19h30, à Tavannes,

Centrale de commande de la Birse

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 16.11.2023
3. Nomination d'un membre du comité
4. Comptes 2023

Divers

La Colline, Home du District de Moutier

A M^{me} la Vice-présidente de l'Assemblée, aux délégué.e.s, aux communes, aux membres du Comité de direction, à M. V. Bernasconi, fiduciaire

Reconvilier, le 01.05.2024/os

Invitation à l'Assemblée des délégué.e.s du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 10.6.2024

Lieu: Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure: 17h

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 11.12.2023
3. Informations générales
4. Présentation des comptes 2023
 - a) Du Foyer de jour
 - b) Du home La Colline
 - c) Rapport de révision de la fiduciaire
 - d) Approbation des comptes du Foyer de jour
 - e) Approbation des comptes du home La Colline
5. Démission et élection au Comité de direction
 - a) Election à la présidence
6. Démission et élections à l'Assemblée des délégué.e.s
 - a) Election à la Présidence
 - b) Election à la Vice-présidence
7. Modifications du Règlement du Collaborateur
8. Votation pour des dépenses hors budget
 - a) Augmentation de la masse salariale des soins pour un montant de CHF 130'000.-
 - b) Augmentation de la dotation à l'animation pour un montant de CHF 70'000.-
 - c) Comptabilisation du changement de tenue dans le temps de travail équivalent à un montant de CHF 100'000.-
9. Nomination statutaire
 - a) Renouvellement pour une année du mandat attribué à BV Consult AG, organe de vérification des comptes

- Approbation de la répartition des revenus aux communes
- Rapport des vérificateurs des comptes
- 5. Divers

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Président: Michel Devaud

Secrétaire: Christiane Chapuis Munoz

Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois

Invitation à l'assemblée des délégués

Mardi 28 mai 2024, 19 h

Le Singe, Rue Basse 21, 2502 Bienne

Biel/Bienne, le 26 mars 2024

Comité BSJB Culture

L'ordre du jour, les documents et le formulaire d'inscription sont disponibles sur www.bsjb.ch/fr

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics

032 482 60 47

Agence AVS

032 482 60 46

Service social

032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi